



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2000/L.1/Add.1  
25 novembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Sixième session  
La Haye, 13-25 novembre 2000  
Point 11 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA SIXIÈME SESSION, TENUE À LA HAYE DU 13 AU 25 NOVEMBRE 2000**

Rapporteur : M. Gao Feng (Chine)

Additif

**CHAPITRE II : QUESTIONS D'ORGANISATION**

**CHAPITRE III : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

GE.00-70527 (F)

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. État de la Convention et du Protocole de Kyoto : ratification

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information sur l'état de la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto (FCCC/CP/2000/INF.1).
2. À l'invitation du Président, la Conférence des Parties a noté avec satisfaction qu'au 13 novembre 2000 182 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention. La Conférence des Parties a été informée que la Guinée équatoriale avait déposé son instrument de ratification le 16 août 2000 et deviendrait Partie le 14 novembre. Elle a également été informée que la Bosnie-Herzégovine avait déposé son instrument de ratification le 7 septembre 2000 et deviendrait ainsi Partie le 6 décembre 2000. Le total des Parties allait ainsi atteindre 185.
3. La Conférence des Parties a également noté qu'au 13 novembre 2000, 30 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré; elle a remercié les États qui avaient ratifié le Protocole et a invité les autres à faire de même.

### B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, le Président a informé la Conférence des Parties qu'ayant reçu un rapport du Président de la Conférence à sa cinquième session sur les consultations qu'il avait tenues au sujet du projet de règlement intérieur, il avait l'intention d'engager de nouvelles consultations en vue de parvenir à une solution pour l'adoption du règlement intérieur.

5. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

[À compléter]

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figuraient l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2000/1 et Corr.1 et Add.1), qui avaient été établis en accord avec le Président de la cinquième session de la Conférence et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la 13<sup>ème</sup> session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par le Bureau de la Conférence des Parties.

7. À la même séance, le Président a rappelé que le point 5 de l'ordre du jour provisoire, "Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats", avait été inscrit conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Il a informé la Conférence des Parties que le Groupe des 77 et la Chine avaient proposé de modifier le libellé de ce point. Aucun consensus ne s'étant encore dégagé sur cette proposition, il entendait se pencher sur la manière de traiter ce point et faire rapport à la Conférence. Constant qu'il s'agissait d'un sujet délicat, il a souligné qu'il n'y aurait pas de surprise. Il a par conséquent proposé de laisser ce point en suspens.

8. La Conférence des Parties a donc adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2000/1 et Corr.1, étant entendu que le point 5 était laissé en suspens. Le Président allait engager une réflexion sur la manière de traiter ce point et en rendrait compte à la Conférence des Parties.

[À compléter]

[Ici figurera le texte de l'ordre du jour, tel qu'il aura été finalement approuvé]

**D. Statut de la République fédérale de Yougoslavie à la sixième session  
de la Conférence des Parties**

9. À la 1<sup>ère</sup> séance plénière. Le 13 novembre, la Conférence des Parties a été informée que l'Assemblée générale des Nations Unies avait, par sa résolution 55/12, admis la République fédérale de Yougoslavie en tant que "nouveau membre" de l'Organisation des Nations Unies.

10. À la même séance, la Conférence a décidé que la République fédérale de Yougoslavie devait être invitée à participer à la sixième session en tant qu'État observateur, dans l'attente de l'avis du Conseiller juridique de l'ONU quant au statut de la "nouvelle" République fédérale de Yougoslavie en tant que Partie à des traités multilatéraux qu'avait ratifiés ou auxquels avait adhéré l'"ex" République fédérale de Yougoslavie, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

11. À la huitième séance plénière, le 24 novembre, la Conférence a été informée que des consultations à ce sujet étaient en cours entre le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, les institutions spécialisées et les Parties intéressées.

12. Le Président a indiqué que la République fédérale de Yougoslavie continuerait de participer en qualité d'État observateur à la Conférence et aux sessions de ses organes subsidiaires dans l'attente de l'avis du Conseiller juridique de l'ONU.

**E. Élection des membres du bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour

13. À la huitième séance plénière, le 24 novembre, sur proposition du Président, la Conférence des Parties a élu par acclamation six vice-présidents et le Rapporteur de la Conférence, étant entendu que les consultations se poursuivraient au sujet du septième poste de vice-président restant à pourvoir. Il a été entendu également que le représentant du pays (Maroc) qui accueillerait la septième session de la Conférence des Parties participerait *ès qualités* aux travaux du bureau.

14. Le bureau de la Conférence était donc composé comme suit :

Président

M. Jan Pronk (Pays-Bas)

Vice-Présidents

M. Mohammed S. Barkindo (Nigéria)

M. Philip M. Gwage (Ouganda)

M. Viacheslav Lipinsky (Ukraine)

M. Andrej Kranjc (Slovénie)

M. Raul Estrada-Oyuela (Argentine)

M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

..... (.....)

[À compléter]

Rapporteur

M. Gao Feng (Chine)

Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

M. Harald Dovland (Norvège)

Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

15. En constituant ainsi le bureau, la Conférence des Parties a reconnu qu'elle dérogeait à titre exceptionnel à l'application de l'article 22 du projet de règlement intérieur.

**F. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

16. Pour l'examen de cette question, à sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 novembre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/1999/4 et Add.1), dans laquelle figurait la liste des cinq organisations intergouvernementales et des 85 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Sur recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé que ces organisations seraient admises en qualité d'observateurs.

17. À la même séance, le représentant de la Malaisie, (parlant au nom des États membres de l'ANASE), a demandé l'accréditation de l'ANASE en qualité d'organisation intergouvernementale à la session en cours.

18. À la 8ème séance plénière, le 24 novembre, la Conférence des Parties a admis l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en qualité d'observateur à la sixième session de la Conférence.

**G. Organisation des travaux, y compris ceux de la session  
des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**H. Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**I. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention  
au cours de la période 2001-2004**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**J. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**K. Participation**

19. La sixième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni des représentants des ... Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent :

Afrique du Sud  
Albanie  
Algérie  
Allemagne  
Angola  
Antigua-et-Barbuda

Arabie saoudite  
Argentine  
Arménie  
Australie  
Autriche  
Azerbaïdjan

Bahamas  
Bangladesh  
Barbade  
Bélarus  
Belgique  
Belize

Bénin	Île Cook	Nouvelle-Zélande
Bhoutan	Îles Marshall	Oman
Bolivie	Îles Salomon	Ouganda
Botswana	Inde	Ouzbékistan
Brésil	Indonésie	Pakistan
Bulgarie	Iran (République islamique d')	Palaos
Burkina Faso	Irlande	Panama
Burundi	Islande	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Israël	Paraguay
Canada	Italie	Pays-Bas
Cap-Vert	Jamahiriya arabe libyenne	Pérou
Chili	Jamaïque	Philippines
Chine	Japon	Pologne
Chypre	Jordanie	Portugal
Colombie	Kazakhstan	Qatar
Communauté européenne	Kenya	République arabe syrienne
Comores	Kirghizistan	République centrafricaine
Congo	Kiribati	République de Corée
Costa Rica	Koweït	République démocratique du Congo
Côte d'Ivoire	Lesotho	République démocratique populaire lao
Croatie	Lettonie	République de Moldova
Cuba	Liban	République dominicaine
Danemark	Liechtenstein	République tchèque
Djibouti	Lituanie	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Luxembourg	Roumanie
El Salvador	Madagascar	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
Émirats arabes unis	Malaisie	Rwanda
Équateur	Malawi	Sainte-Lucie
Érythrée	Maldives	Saint-Vincent-et-les- Grenadines
Espagne	Mali	Samoa
Estonie	Malte	Sao Tomé-et-Principe
États-Unis d'Amérique	Maroc	Sénégal
Éthiopie	Maurice	Seychelles
Fédération de Russie	Mauritanie	Sierra Leone
Fidji	Mexique	Singapour
Finlande	Micronésie (États fédérés de)	Slovaquie
France	Monaco	Slovénie
Gabon	Mongolie	Soudan
Gambie	Mozambique	Sri Lanka
Géorgie	Myanmar	Suède
Ghana	Namibie	Suisse
Grèce	Nauru	Suriname
Grenade	Népal	Swaziland
Guatemala	Nicaragua	Tadjikistan
Guinée	Niger	
Guinée-Bissau	Nigéria	
Guyana	Nioué	
Haïti	Norvège	
Honduras		
Hongrie		

Tchad	Turkménistan	Viet Nam
Thaïlande	Tuvalu	Yémen
Togo	Ukraine	Zambie
Tonga	Uruguay	Zimbabwe
Trinité-et-Tobago	Vanuatu	
Tunisie	Venezuela	

20. Ont également assisté à la session des observateurs des quatre États : Libéria; Saint-Siège; Turquie; [et Yougoslavie ].

21. Les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département des affaires économiques et sociales  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Fonds pour l'environnement mondial du PNUD  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Secrétariat de la Convention de Vienne et de son Protocole de Montréal (PNUE-OZONE)  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
Université des Nations Unies  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

22. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation internationale du travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Commission océanographique intergouvernementale  
Organisation de l'aviation civile internationale  
Organisation mondiale de la santé  
Banque mondiale  
Organisation météorologique mondiale  
Groupe intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

23. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées.



24. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la sixième session de la Conférence des Parties, voir plus loin l'annexe III.

#### **L. Documentation**

25. On trouvera à l'annexe III la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa sixième session.

### **III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

26. À la 3ème séance plénière, le 20 novembre, le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, M. Harald Dovland (Norvège) a présenté le rapport sur les travaux de cet organe à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5) et à la première partie de sa treizième session (FCCC/SBSTA/2000/10) et a fait un rapport oral à la Conférences sur les progrès accomplis par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique lors de la deuxième partie de sa treizième session, tenue la semaine précédente<sup>1</sup>.

27. Au sujet des points renvoyés au seul Organe de conseil scientifique et technologique, il a indiqué que l'Organe était convenu de recommander à la Conférence pour approbation un projet de décision au titre du point 7 a) [FCCC/SBSTA/2000/CRP.16] et de transmettre à la Conférence pour examen plus avant deux projets de texte au titre des points 4 e) [FCCC/SBSTA/2000/CRP.15], 4 g) [FCCC/SB/2000/CRP.23], 7 a) [FCCC/CP/2000/CRP.17], et 7 b) [FCCC/SBSTA/2000/CRP.11].

28. S'agissant des points renvoyés conjointement au SBSTA et au SBI, il a ajouté que ces deux organes étaient convenus de transmettre à la Conférence pour examen plus avant des projets de texte au titre des points 7 c) [FCCC/SBP/2000/CRP.19, 20, 20/Add.1, 21 et 22], 7 e)

---

<sup>1</sup> Le rapport du SBSTA sur les travaux de la deuxième partie de sa treizième session a été publié sous la cote FCCC/SBSTA/2000/CRP.10.

[FCCC/SBSTA/2000/CRP.14] et 7 g) [FCCC/CP/2000/CRP.13], notant que les deux organes s'étaient entendus sur presque tous les aspects du texte soumis au titre du point 7 g).

29. À la 3ème séance plénière également, le 20 novembre, la Conférence des Parties a pris note des rapports sur les travaux du SBSTA à sa douzième session (FCCC/SBSTA/2000/5) et aux première et deuxième parties de sa treizième session [FCCC/SBSTA/2000/10 et FCCC/SBSTA/2000/CRP.10], ainsi que du rapport oral du Président du SBSTA.

### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

30. À la 3ème séance plénière, le 20 novembre, le Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda) a présenté les rapports sur les travaux du SBI à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5) et à la première partie de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/10) et a en outre fait un rapport oral à la Conférence sur les progrès accomplis par le SBI lors de la deuxième partie de sa treizième session, tenue la semaine précédente<sup>2</sup>.

31. Il a mentionné d'abord le projet de décision intitulé "Solidarité avec les pays d'Afrique australe, en particulier le Mozambique" (FCCC/SBI/2000/5, annexe II), que le SBI avait recommandé à sa douzième session à la Conférence des Parties pour adoption au titre du point 10 de l'ordre du jour, puis la recommandation du SBI, adoptée également à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 43 f), concernant les dates des première et deuxième séries de sessions en 2004, au titre du point 2 h) de l'ordre du jour.

32. Lors de la première partie de sa treizième session, le SBI avait en outre recommandé deux décisions à la Conférence des Parties pour adoption à sa sixième session : l'une au titre du point 10 concernant la dates et le lieu de la septième session de la Conférence des Parties (FCCC/CP/2000/1/Add.1, annexe I) et l'autre, une décision-cadre, sur les questions administratives et financières (FCCC/CP/2000/I/Add.1, annexe II) au titre du point 8.

33. Au sujet des points renvoyés au seul Organe de mise en œuvre à la seconde partie de sa treizième session, il a indiqué que le SBI avait recommandé à la Conférence pour adoption

---

<sup>2</sup> Le rapport sur la deuxième partie de la treizième session du SBI a été publié sous la cote FCCC/SBI/2000/CRP.11.

un projet de conclusions au titre du points 4 a) [FCCC/SBI/2000/CRP.14] et un projet de décision au titre du point 4 b) [FCCC/SBI/2000/L.5], et qu'il était en outre convenu de transmettre des projets de texte au titre du point 4 c) à la Conférence pour examen plus avant [FCCC/SBI/2000/CRP.15 et CRP.16/Rev.1].

34. S'agissant des points renvoyés conjointement au SBSTA et au SBI, il a noté que les deux organes étaient convenus de transmettre des projets de texte à la Conférence pour examen plus avant au titre des points 4 d) [FCCC/SB/2000/CRP.16 et 17], 7 d) [FCCC/SB/2000/CRP.15/Rev.2] et 7 f) [FCCC/SB/2000/CRP.18].

35. À la 3ème séance plénière également, le 20 novembre, la Conférence a pris note des rapports sur les travaux du SBI à sa douzième session [FCCC/SBI/2000/5] et aux première et seconde parties de sa treizième session [FCCC/SBI/2000/10 et FCCC/SBI/2000/CRP.11], ainsi que du rapport oral du Président du SBI.

-----